



Droit création d'entreprise

Par **bink_old**, le **04/06/2007** à **04:47**

Bonjour,

Je voudrai acheter un commerce avec des parts sociaux, je connais pas la différence entre les parts sociaux et le fond de commerce SARL, si quelq'un peut me m'expliquer comment ça ce passe (c'est mon premier achats) que ce que il faut vérifier (le bail, le bilan, les salariés, promesse de vente etc...)

Merci

Par **Jurigaby**, le **04/06/2007** à **14:21**

Bonjour.

ALors la différence fonds de commerce / Parts sociales est la suivante:

Un fons de commerce se définit comme un ensemble d'éléments constitutifs:Clientèle, enseigne nom commercial, Bail commercial..etc

Autrement dit, si vous achetez un restaurant par exemple, le restaurant [s]est[/s] le fonds de commerce.

Les parts sociales visent une société et c'est cette société qui détient le fonds de commerce.Autrement dit, dans cette hypothèse, vous n'achetez pas directement le restaurant mais vous achetez plutot la société qui détient le restaurant.

Personnellement, je vous conseille très vivement(d'un point de vue fiscal, social..) d'acheter

les parts sociales plutôt que le fonds de commerce directement.

Concernant les choses à vérifier: je dirai, Les comptes sociaux de la société, Principaux documents relatifs à la société (PV d'assemblées, pactes extra statutaires, principaux contrats en cours, documents contentieux ou encore commerciaux.

Le but de ces vérifications est de déceler les risques éventuels: Par exemple, vous achetez la société et dans un an vous vous prenez un redressement fiscal...Il s'agit d'éviter ce genre de choses.

Cdt.